

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 JANVIER 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.2

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	27	Pour :	27
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 27 décembre 2021

L'an deux mille vingt-deux et le quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Lylia CHALLAL, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Jean-Charles VALMY pouvoir à Mme Monique PONS, Mme Caroline ANDREU pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Bertrand DEBUISSER, Mme Hélène TOULY pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : M. Alexis FRIGOUL, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Exposé :

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°24.2020 en date du 26 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal d'Aucamville confie au Maire un certain nombre d'attributions,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Champs de délégation	N° décision	Date	Objet	Montant
Délivrance de concessions dans le cimetière	365	18/11/20 21	Concession de 30 années d'une superficie de 2 m ²	200 €
	140	18/11/20 21	Concession de 30 années d'une superficie de 5,51m ²	487 €
	3/60/170	18/11/20 21	Concession de 15 années d'une superficie de 5,51m ²	244 €
	3/66/176	18/11/20 21	Concession de 30 années d'une superficie de 5,51m ²	487 €
	3/75/185	18/11/20 21	Concession de 30 années d'une superficie de 5,51m ²	487 €
	CV 16	18/11/20 21	Concession de 30 années d'une caverne	452 €
	UF62	01/12/20 21	Concession de 15 années d'un columbarium	183 €
	355BIS	01/12/20 21	Concession de 15 années d'une superficie de 2,86 m ²	112 €
	3/67/177	09/12/20 21	Concession de 15 années d'une superficie de 5,51m ²	244 €
Tarifification	DEC 41.2021	03/12/20 21	Sortie cultur'bus du 18 février 2022	Normal : 16 €

				Réduit : 12 €
	DEC 42.2021	03/12/2021	Sortie cultur'bus du 17 avril 2022	Normal : 20 € Réduit : 5 €
	DEC 43.2021	03/12/2021	Sortie cultur'bus du 4 juin 2022	Normal : 17 € Réduit : 5 €
	DEC 46.2021	13/12/2021	Droits de place pour le marché de plein vent	Divers tarifs (+5%)
	DEC 47.2021	13/12/2021	Droits de place pour la fête locale, l'occupation du domaine public et les locations de salle	Divers tarifs
Aliénation de gré à gré de biens mobiliers	DEC 45.2021	09/12/2021	Aliéner une remorque à la mairie de Villariès	200 €
Demande de subvention	DEC 48.2021	15/12/2021	Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour la construction du nouveau groupe scolaire	2022 : 3 853 000 € HT 2023 : 3 853 000 € HT
Emploi crédits inscrits en dépenses imprévues	DEC 49.2021	20/12/2021	Virement de crédit du chapitre 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » au chapitre 67 article 67443 « subventions aux SPIC aux fermiers et concessionnaires » pour l'attribution d'une subvention au titre de la compensation des contraintes de service public aux Cinés de Cocagne	280 €
Dépôt d'un permis de construire	DEC 50.2021	22/12/2021	Dépôt d'un permis de construire pour l'installation d'un bâtiment modulaire temporaire à proximité de l'actuelle mairie d'Aucamville	/

Champs de délégation	N° décision	Date	Type de marché	Objet marché	Titulaire	Montant HT
-----------------------------	--------------------	-------------	-----------------------	---------------------	------------------	-------------------

Marchés et accords-cadres	DEC 44.202 1	08/12/20 21	Marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée	Création du foyer municipal - Avenant en plus-value suite à l'Avant-Projet Définitif	Groupement d'entreprises SARL d'architecture GOUBERT & LANDES/BETEM/ASCO INGENIERIE	135 992,95 € 121 800 € (11,60% du montant HT de l'enveloppe prévisionnelle des travaux)
----------------------------------	--------------------	----------------	--	---	---	--

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20220104-04012022_2-DE
Reçu le 07/01/2022

Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=0002 21310022500019,OU=MAIRIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=#0C144E545246522D323133313

Conseil Municipal du mardi 04 janvier 2022
Délibération n°2022_2 : Décisions prises par le
LE D'AUCAMVILLE, L-SAINTE AL
BAN CEDEX, C=FR
06/01/2022



AUCAMVILLE